



Tubize, le 19 janvier 2015

Objets : Prévention contre les inondations

- 1) Nos courriers des 15/08/2014 - 22/08/2014 - 17/12/2014.
- 2) Alerte du 8 janvier 2015 sur le Hain, cours d'eau de 1ère catégorie dont la gestion relève de la Région Wallonne.
- 3) Alerte du 8 et 9 janvier 2015 sur la Senne, cours d'eau de 1ère catégorie dont la gestion relève de la Région Wallonne.
- 4) Gestion et Sécurisation du canal dont la gestion relève de la Région Wallonne.
- 5) Etude de modélisation Senne - Canal de Charleroi/Bruxelles de Mr. Fernando Pereira.
- 6) Vanne de Lembeek.

**Monsieur Paul Magnette,  
Ministre Président du Gouvernement Wallon  
Rue Mazy, 25-27  
5100 - Namur.**

Monsieur le Ministre Président,

Suite à la nouvelle alerte de crue de ces 8 et 9 janvier 2015, nous souhaitons vous interpeller sur les dangers constants que représentent la Senne et le Hain pour les riverains.

Dans ce cadre, nous nous permettons de vous soumettre certaines remarques, interrogations et propositions de prévention relatives aux cinq rubriques sous objets.

**1) Nos courriers des 15/08/2014 – 22/08/2014 – 17/12/2014**

Nous nous étonnons de n'avoir reçu de votre part aucune réponse à nos courriers des 15/08/2014 (annexe 1), 22/08/2014 (annexe 2) et 17/12/2014 (annexe 3)

**2) Alerte du 8 janvier 2015 sur le Hain, qui est un cours d'eau de 1ère catégorie et dont la gestion relève de la Région Wallonne.**

Cette alerte a fait l'objet d'un diaporama accessible sur la page d'accueil de notre site:  
WWW : SOS-INONDATIONS-TUBIZE.

Ce diaporama permet de faire le point, de poser certaines interrogations et de tirer quelques conclusions.

Nous reprenons nos différentes constatations et conclusions qui pour la plupart vous avaient déjà été signalées dans notre courrier du 15/08/2014, à savoir :

- La ZIT du Paradis à Braine l'Alleud ne fonctionne pas et par conséquent ne protège aucune zone située en aval.
- La ZIT/UCB à Wauthier-Braine ne fonctionne pas et par conséquent ne protège aucune zone située en aval.
- Etant donné que les eaux de ruissellement du viaduc de Wauthier-Braine ne sont toujours pas stockées, les eaux se jettent directement dans le Hain, avec toutes les conséquences pour l'aval.
- Quelles sont les conséquences exactes sur les crues du Hain des rejets du réseau d'égouttage et du rejet de la station d'épuration de Braine le Château.  
Une chose est certaine elle indiquait 4,95 m<sup>3</sup>/s le 08/01/2015 à 16h21 et contribuait à certains moments de façon significative pour plus de 1/3 du débit du Hain à Clabecq.
- Nous constatons que le débit à Braine l'Alleud est égal au débit constaté au rejet de la station d'épuration.
- Nous constatons une nouvelle fois un niveau haut du canal (08/01/2015), pourquoi des instructions précises ne sont-elles pas données (DGO3) aux éclusiers (biefs Ronquières Ittre / Ittre – Lembeek) pour qu'ils baissent immédiatement le niveau du canal lorsque la Samme et le Hain atteignent un débit de x? M<sup>3</sup>/S ? Un canal bas favorise la sortie du Hain en crue à sa confluence avec le canal !!!!!
- Comme d'autres cours d'eau (le Coeurcq, le Froye, la Sennette, le Vraimont), le Hain ne possède toujours pas de balise d'alerte.

**3) Alerte du 8 et 9 janvier 2015 sur la Senne, qui est un cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie dont la gestion relève de la Région Wallonne.**

Nos constatations et conclusions :

Pour la première fois une zone de rétention a fonctionné pleinement dans notre zone. La ZIT de Steenkerque a joué son rôle et a retenu environ 200.000 m<sup>3</sup>, nous devons nous en réjouir.

Nous savons très bien que nous ne trouverons notre salut qu'en retenant un maximum d'eau par la construction de zones de rétention en amont. C'est pourquoi nous rappelons aux autorités que la Région wallonne avait demandé à l'époque (1985) au bureau d'études SEPRO d'étudier un projet d'écrêtement.

Trois sites furent retenus:

Senne à Steenkerque	758.700 m <sup>3</sup>
Brainette à Steenkerque	483.546 m <sup>3</sup>
Senne à Tubize	<u>287.546 m<sup>3</sup></u>

**1.529.500 m<sup>3</sup>**

L'étude prévoyait trois bassins d'écrêtement aux quantités stockables de 1.529.500 m<sup>3</sup>, la Région wallonne a réalisé 200.000 m<sup>3</sup> à Steenkerque, ce qui est loin d'être suffisant. Le temps presse, nous insistons donc pour réaliser rapidement les 1.300.000 m<sup>3</sup> restant pour protéger les riverains de la Senne des inondations.

Pour info, Mr. Pereira reprend dans son étude de Modélisation Senne-Canal (notre courrier du 22/08/2014 en annexe 2), une capacité de rétention de 1.400.000 m<sup>3</sup> en amont de Rebecq.

Force est de constater qu'en terme de capacité de rétention ces deux études se rejoignent plus ou moins, à savoir 1.529.000 m<sup>3</sup> dans l'étude SEPRO et 1.400.000 m<sup>3</sup> dans l'étude de Mr. Pereira.

#### **4) Canal Charleroi/Bruxelles dont le gestionnaire est la Région Wallonne.**

##### **Que faut-il faire pour obtenir une bonne sécurisation du canal en période de crise.**

Il faut:

- Un dialogue interrégional, ayant une vue globale de la gestion du canal.
- Un canal bien entretenu curé à heure et à temps.
- Retenir au maximum la Samme et le Hain par la construction de ZIT et ceci pour éviter les montées trop rapides du canal.
- Rehausser et sécuriser les berges du canal (comme à Lot et Ruisbroek) pour protéger les habitations et zoning situées en dessous du niveau du canal, nous pensons précisément aux habitations de la rue des Déportés, du Zoning Fabelta et le Centre de Tubize.
- Revoir la problématique de la Vanne de Lembeek, et l'utiliser de façon « réglable » en tenant compte des mesures prises en amont et en aval sur la Senne et sur le canal. Augmenter les capacités de turbinage et des by pass des écluses. Ceci pour pouvoir libérer plus rapidement les eaux des biefs vers la mer.
- Que les responsables des voies d'eau navigables Wallonnes, flamandes et Bruxelloises et plus particulièrement le personnel affecté aux écluses soient préalablement et prioritairement informés des niveaux d'alerte de crue de la Samme et du Hain, par exemple par transmetteur d'alarme sur GSM.
- Qu' à l'avenir les provinces, les communes, les riverains et les entreprises situées en bord de canal soient informés par les voies navigables des risques de débordement du canal.
- Que les éclusiers obtiennent les outils adéquats pour qu'ils soient informés des prévisions de crues et du niveau des cours d'eau. Les éclusiers Flamands doivent pouvoir anticiper les évènements en toute connaissance de cause.Ce qui, il faut bien l'avouer, n'est pas le cas actuellement.

##### **Pour limiter les risques d'inondations, il est capital à l'avenir :**

- Que les gestionnaires Wallons, Flamands et Bruxellois travaillent la main dans la main.
- Que les autorités Wallonnes fassent les investissements nécessaires (ZIT etc....) pour retenir les eaux en amont.
- Que les autorités Flamandes et Bruxelloises investissent en matière de capacités de turbinage ou de by-pass des écluses pour libérer plus rapidement les eaux vers la mer.

Ne croyez-vous pas, Monsieur le Ministre Président, qu'une rencontre sur ce sujet réunissant tous les intervenants (autorités, gestionnaires du canal et des cours d'eau non navigables, contrat de rivière Senne et associations de riverains) devrait être mise sur pied ?

#### **5) Etude de modélisation Senne-Canal de Charleroi/Bruxelles de Mr. Fernando Pereira.**

Cette étude globale a été faite sur base des inondations de 2010.

Lors de la réunion de la table ronde « Débordement, Ruissèlement et Aménagement du Territoire du 21/05/2014 », Monsieur Fernando Pereira du Waterbouwkundig Laboratorium a présenté cette étude de modélisation « Senne / Canal Charleroi - Bruxelles ».

Cette étude propose plusieurs mesures qui diminueront de façon importante les risques de débordement de la Senne et du canal et ceci en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles.

Pourriez-vous nous communiquer les intentions du Gouvernement concernant le contenu de cette étude et plus particulièrement des mesures préconisées par Mr. Pereira sur le territoire Wallon ?

6) **Vanne de Lembeek.**

Le journal d'entreprise « La Filière de Fabelta Tubize » de juin 1953 (en annexe 4) titrait à propos d'un barrage « *Serons-nous encore inondés ?* ».

Messieurs Dehombreux et Vallez, membres du personnel de la filature s'intéressaient très activement, au travers de ce journal, à tout ce qui pouvait influencer le régime de cette rivière de malheur qu'était déjà à l'époque la Senne.

Ils tenaient à être tenus au courant des répercussions qu'aurait ce barrage (vanne de Lembeek) sur les inondations de l'usine. Ils se rendirent, tous deux, au Ministère des Travaux Publics à Bruxelles de qui relevait ce travail.

Après avoir recueilli une masse de renseignements sur la réalisation du barrage, ils sortirent de cet entretien avec la nette impression que les auteurs de projet avaient beaucoup songé à l'aval, mais très peu ou même pas du tout à l'amont, c'est-à-dire Tubize .....

Soixante ans se sont écoulés.

Avec le recul, les craintes de Messieurs Dehombreux et Vallez étaient-elles justifiées ?

Par la construction de la Vanne de Lembeek, les décideurs de l'époque n'avaient-ils pas fait de l'amont (Rebecq et Tubize), la Zone d'Immersion Temporaire de l'aval (Brabant Flamand et Bruxelles) ?

Forts de toutes nos expériences, nous pensons qu'une étude s'impose !!!

Seriez-vous d'accord, Monsieur le Ministre Président, de commanditer une étude « *influence de la construction de la vanne de Lembeek sur les zones habitées situées en amont du barrage* » ?

Nous nous permettons de vous rappeler que lors des catastrophiques inondations des 13 et 14 novembre 2010, les débordements de la Senne ont sinistré 1107 ménages à Rebecq et 1.650 ménages à Tubize.

Lors de ce même funeste épisode, le canal de Charleroi/Bruxelles a débordé à Virginal, Tubize, Hal, Lot, Ruisbroeck causant également d'innombrables dégâts.

Les riverains sont arrivés à un stade où l'anxiété et la peur, sont quasiment permanentes, d'où l'importance pour les Pouvoirs Publics de prendre les décisions qui s'imposent en débutant rapidement les travaux nécessaires pour protéger la vie et les biens des personnes concernées.

En espérant votre aide et des réponses de votre part à nos interrogations et propositions de prévention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'association,  
Le Président :



Guy Jadin

Contact : Guy Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel : 02 355 60 66  
Notre site internet : [www.sos-inondations-tubize.be](http://www.sos-inondations-tubize.be)



Tubize, le 15/08/2014

**Monsieur Paul Magnette,**  
**Ministre Président du Gouvernement Wallon**  
**Rue Mazy, 25-27**  
**5100 - Namur.**

Monsieur le Ministre Président,

**Objet : Inondations par débordement du Hain à Clabecq.**

Plusieurs cours d'eau se situant sur le bassin de la Senne (La Senne - Le Coeurcq - Le Hain - Le Froye et le Canal Charleroi/Bruxelles) traversent Tubize. Ils passent de situations de pré-alerte de crue en situations d'alerte à une cadence jamais connue auparavant.

**Le Hain**, une fois de plus, **a débordé le 29 juillet dernier** causant encore des dommages et des souffrances inimaginables. Nous sommes arrivés à un stade où l'anxiété et la peur sont quasiment permanentes. Cette situation étant devenue intenable, nous nous tournons vers vous.

Depuis les catastrophiques inondations de novembre 2010, notre association a beaucoup réfléchi, travaillé, enquêté, analysé, écrit et participé à de nombreuses réunions à tous les niveaux possibles. L'alerte de crue du Hain du 09/07/2014 et les inondations du 29/07/2014 ont fait l'objet de deux diaporamas qui se trouvent sur la page d'accueil de notre site : [www.sos-inondations-tubize](http://www.sos-inondations-tubize.be). Ces montages photographiques permettent de faire le point, de poser certaines interrogations et de tirer quelques conclusions.

En voici cinq qui nous semblent très importantes pour améliorer la situation.

- 1) Sur ce cours d'eau, aucune Zone d'Immersion Temporaire (Z.I.T.) ne fonctionne correctement. (voir photo 5 en annexe)
- 2) La ZIT du «Paradis» à Braine l'Alleud d'une contenance de 100.000 M3 devait contribuer à protéger les habitations riveraines de Braine le Château et de Tubize des débordements du Hain, les travaux de cette Z.I.T. ont été arrêtés pour des raisons administratives !!!!!!!
- 3) La gestion du canal est inexistante et non coordonnée. Et ceci malgré les nombreuses réunions avec les responsables des 3 régions.

Les commissions parlementaires interrégionales qui se sont tenues à trois reprises lors de la précédente législature avaient pourtant pointé du doigt cet élément essentiel. (voir photo 3)

4) Le viaduc de Wauthier Braine rejette des masses d'eau très importantes dans le Hain, des mesures doivent être prises pour pouvoir stocker ces eaux. (voir photo 6)

5) Nous souhaitons connaître le rôle exact que joue le rejet de la station d'épuration de Braine le Château (voir photo 4) lors des inondations que connaissent le Rogissart et le hameau du 45 à Clabecq. Cette station d'épuration a été mise en service en juin 2012. Le 4 octobre 2012 et à la stupéfaction de tous, le Rogissart et le hameau du 45 étaient sous eau, alors que le limnimètre de Braine le Château indiquait un pic de débit de 7M30/S. Un tel débit ne peut occasionner une quelconque inondation, une enquête s'impose.

**Autre objet : délais administratifs insupportables pour la construction de Z.I.T.**

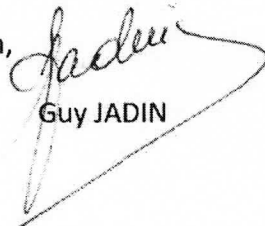
Le conseil communal de Tubize a dégagé des sommes importantes au budget 2014 pour pouvoir réaliser des Z.I.T. sur le Froye et sur le Coeurcq. Nous constatons que les lenteurs administratives font que ces ZIT ne sont toujours pas en voie de réalisation et que par conséquent les riverains ne sont toujours pas protégés alors qu'ils en ont particulièrement besoin. Vous conviendrez, qu'il s'agit là de travaux publics d'intérêt général. Pourriez-vous légiférer en la matière ?

« SOS-Inondations-Tubize » souhaite vous rencontrer pour faire le point de la situation actuelle et vous exposer nos diaporamas, résultats de toutes nos investigations. Pouvez-vous programmer une date pour nous rencontrer ?

En espérant votre aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'association,

Le Président :



Guy JADIN

Contact : Guy Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel : 02 355 60 66

*Copies de la présente adressées aux sinistrés et aux différentes autorités responsables.*

Notre site internet : [www.sos-inondations-tubize.be](http://www.sos-inondations-tubize.be)



Tubize, le 22/08/2014

**Objet : Prévention contre les inondations / Etude de modélisation « Senne / Canal  
Bruxelles - Charleroi »**

**Monsieur Paul Magnette,  
Ministre Président du Gouvernement Wallon  
Rue Mazy, 25-27  
5100 - Namur.**

Monsieur le Ministre Président,

Nous nous permettons de vous rappeler que lors des catastrophiques inondations des 13 et 14 novembre 2010, les débordements de la Senne ont sinistré 1107 ménages à Rebecq (photo 1, en annexe) et 1.650 ménages à Tubize (photo 2, en annexe). Lors de ce même funeste W.E., le canal de Charleroi/Bruxelles a débordé à Virginal, Tubize (photo 3, en annexe), Hal, Lot (photo 4, en annexe), Ruisbroeck et Anderlecht, causant également d'innombrables dégâts.

Lors de la réunion de la table ronde : « Débordement, Ruissèlement et Aménagement du Territoire du 21/05/2014, Monsieur Fernando Pereira du Waterbouwkundig Laboratorium a présenté une étude de modélisation « Senne / Canal Charleroi – Bruxelles », que vous trouverez en pièce jointe.

Cette étude propose plusieurs mesures qui diminueront de façon importante les risques de débordement de la Senne et du canal et ceci en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles.

Pourriez-vous nous communiquer les intentions du Gouvernement concernant le contenu de cette étude et plus particulièrement des mesures préconisées par Mr. Pereira sur le territoire Wallon ?

Les riverains sont arrivés à un stade où l'anxiété et la peur sont quasiment permanentes, d'où l'importance pour les Pouvoirs Publics de prendre les décisions qui s'imposent en débutant rapidement les travaux nécessaires pour protéger les personnes concernées et leurs biens.

En espérant votre aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'association,  
Le Président

Guy Jadin

Contact : Guy Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel : 02 355 60 66  
Notre site internet : [www.sos-inondations-tubize.be](http://www.sos-inondations-tubize.be)



Tubize, le 17/12/2014

Objets :

**1) Permis d'urbanisme délivré à la « Résidence Neuve Cour » pour agrandissement d'une maison de repos et de soins située, 76 rue Neuve Cour, en zone inondable.**

**2) Prise en considération, par le Gouvernement Wallon, des avis des experts exprimés lors de la commission d'avril 2011 réunie suite aux catastrophiques inondations qu'avait connues notre Région en novembre 2010.**

**Monsieur Paul Magnette,  
Ministre Président du Gouvernement Wallon  
Rue Mazy, 25-27  
5100 - Namur.**

Monsieur le Ministre Président,

Comme vous le savez, notre région et notre commune de Tubize ont connu de catastrophiques inondations les 13 et 14 novembre 2010. Pour rappel, 1650 ménages ont été durement sinistrés.

Dans ce cadre, nous nous permettons de vous soumettre certaines remarques, interrogations et demandes relatives aux deux rubriques sous objets

**1) Permis d'urbanisme délivré à la « Résidence Neuve Cour » pour agrandissement d'une maison de repos et de soins située en zone inondable.**

Nous sommes abasourdis de constater que des travaux d'agrandissement d'une maison de repos et de soins située en zone inondable sont actuellement en cours dans la Prairie des Angles à Tubize.

Nous constatons :

- que lors de fortes crues de la Senne, cette prairie est systématiquement sous eau. (voir photo 1)
- que lors des inondations des 13 et 14 novembre 2010, cette Résidence était inondée (voir photo 2) et que les pensionnaires de cette Résidence ont dû être évacués par les pompiers. (voir photo 3)
- qu'un permis a été délivré et que travaux d'agrandissement de cette Résidence sont actuellement en cours. (voir photo 4)
- que, de façon tout à fait incompréhensible, ce permis a été accordé en toute connaissance de cause par certaines autorités responsables après les inondations catastrophiques de novembre 2010.



- qu'à terme, le risque est grand pour que les résidents de cette maison de repos et de soins doivent à nouveau être évacués pour cause d'inondations.

Monsieur le Ministre Président, cette situation est pour nous tout à fait intolérable, nous vous demandons donc de bien vouloir enquêter sur l'octroi de ce permis et de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais.

**2) Prise en considération des avis des experts exprimés lors de la commission du jeudi 7 avril 2011 réunie suite aux catastrophiques inondations qu'avait connues notre région en novembre 2010.**

Nous vous informons que nous avons lu, avec attention, le compte rendu intégral (accessible sur le site d'SOS-INONDATIONS-TUBIZE) de la commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine réunie le jeudi 7 avril 2011. Pour rappel cette commission avait été réunie, suite aux inondations qu'avait connues notre région en novembre 2010 pour auditionner différentes personnalités spécialisées sur la thématique des inondations.

Après lecture de toutes les interventions reprises dans ce compte rendu, nous nous permettons de relever trois déclarations :

**Extrait des déclarations de Mme Cors (page 23 du compte rendu), Directrice politique à la Fédération Inter-Environnement Wallonie.**

« Avant tout, quelques constats. Effectivement, il y a pas mal de constats qui vont concerner non pas uniquement les compétences de cette commission mais aussi celles de l'aménagement du territoire. Ce sont des constats qui vont toucher à des conditions qui nous dépassent largement: les changements climatiques.

Une des conséquences de ces changements ce sont des effets sur la pluviométrie.

Il est maintenant reconnu que l'ampleur des phénomènes et leur fréquence vont aller en s'aggravant. C'est une donnée avec laquelle on doit composer. Même en l'absence des inondations importantes que nous avons connues dernièrement, c'est une préoccupation d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre-là, cela a tout son sens de se préoccuper aujourd'hui de ces inondations.

Je me base ici sur le rapport État de l'environnement wallon 2008. Ce sont des points d'attention qui ne sont pas neufs. Cela fait plus de trois ans qu'il est reconnu que cette question de vulnérabilité en zone inondable reste un point d'attention important.

Sur le graphique projeté, vous voyez à quel point la fréquence des inondations en Europe est croissante. Les événements d'inondation sur les 15 dernières années sont croissants.

C'est une donnée importante. Non seulement la question du nombre, mais aussi les dégâts occasionnés aux biens et aux personnes »

**Extrait des déclarations de Mr. Merino (page 19 du compte rendu), conseiller au sein du Département développement territorial de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.**

« En ce qui concerne la problématique des inondations, trois phases temporelles doivent être prises en compte. La première est antérieure aux inondations et correspond à la période pendant laquelle une stratégie de prévention du risque d'inondation est développée. La deuxième phase est concomitante au phénomène de crues et d'inondations. Elle correspond à la gestion de la crise en elle-même. Enfin, la dernière correspond au moment où il faut faire les bilans des dégâts, réparer ce qui a été détruit et indemniser les victimes. En vertu de l'article 135 de la nouvelle loi communale qui prévoit notamment que les communes sont chargées d'assurer la sécurité publique, les communes sont compétentes à tous les stades. »

**Extrait des déclarations de Mr. Dewil (page 11 du compte rendu), Directeur du centre régional de crise de Wallonie, Directeur du Sethy (Service d'études hydrologiques) et Président du Groupe transversal inondations (plan pluies).**

« Reste à réaliser le règlement régional d'urbanisme associé à un code de bonnes pratiques pour essayer d'anticiper les dommages éventuels qui pourraient survenir suite à une crue dans les zones soumises à l'aléa d'inondation, ce qui n'empêche pas, jusqu'à présent, d'avoir des règlements communaux d'urbanisme et certaines communes ont pris des dispositions. La plupart du temps, il s'agit de communes qui sont régulièrement touchées par le phénomène d'inondation.

L'objectif final du plan PLUIES, c'est bien sûr de réduire au maximum les dommages pour les gens et pour les biens et d'éviter évidemment ce type de situation qui n'est pas un photo montage, je le précise.

Nous l'avons encore vu au mois de novembre dans la région de Couvin où un futur lotissement s'est retrouvé malheureusement sous eau. »

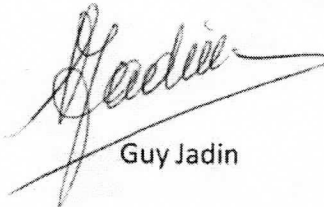
Nous retenons prioritairement des déclarations de ces spécialistes :

- que l'ampleur des phénomènes inondations et leur fréquence vont aller en s'aggravant.
- que la première phase temporelle (antérieure aux inondations) correspond à la période pendant laquelle une stratégie de prévention du risque d'inondation est développée et qu'en vertu de l'article 135 de la nouvelle loi communale qui prévoit notamment que les communes sont chargées d'assurer la sécurité publique, les communes sont compétentes à tous les stades.
- qu'un règlement régional d'urbanisme associé à un code de bonnes pratiques doit être réalisé.

Monsieur le Ministre Président, nous insistons auprès de vous pour qu'un nouveau règlement régional d'urbanisme soit rapidement établi et qui interdise de façon claire et définitive la situation de danger que nous avons décrit dans notre point 1 sous objet. Il nous semble également important de responsabiliser certaines autorités en prévoyant dans ce nouveau règlement d'urbanisme des sanctions pour celles ou ceux qui n'assureraient pas la sécurité publique en octroyant à mauvais escient des permis en zone inondable.

En espérant votre aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'association,  
Le Président



Guy Jadin

Contact: Guy Jadin - Bld.Deryck 26/4 - 1480 Tubize - Tel: 02 355 60 66

Copies de la présente adressées aux sinistrés, et aux différentes autorités responsables.

Notre site internet : [www.sos-inondations-tubize.be](http://www.sos-inondations-tubize.be)

JUIN-JUNI 1953.

6<sup>e</sup> Année - N° 55.Administration et Rédaction :  
Département Travail et Personnel

Affilié à l'Union des Journaux d'Entreprise de Belgique (U.J.E.B.)

A PROPOS D'UN BARRAGE*Serons-nous encore inondés ?*

Sur le coup de midi, entrant, il y a quelques jours, dans mon bureau, la souriante figure de notre Chef du Personnel.

— Il me faudrait un chroniqueur pour le prochain numéro de notre gazette, me dit-il. Comme Monsieur FAYT est actuellement surchargé par la remise en marche partielle de la filature A dans des délais très courts, il vous cédera volontiers la plume.

— C'est avec plaisir que je l'accepte, mais quel sujet osez-vous me confier ?

— Dans ce domaine, me répondit Mr. Willems, vous avez la liberté absolue.

Or, le hasard fit qu'au moment de cette visite, Monsieur DEHOMBREUX et moi étions occupés à compiler toute une série de documents qui avaient trait aux inondations, aux débits de la Senne et aux travaux en cours sur celle-ci à Lembecq.

— Eh bien ! dis-je alors, pourquoi ne prendrais-je pas ce sujet ?

Et c'est ainsi, amis lecteurs et habitants de la vallée, que les circonstances m'ont amené à vous parler de ces désastreuses inondations qui, sans aucun profit pour quiconque, ont déjà coûté quelques millions à la collectivité.

\* \* \*

Venons-en maintenant au fait.

En complément au barrage, il est prévu le creusement d'un canal de dérivation de la Senne dont le but est de permettre périodiquement une chasse d'eau violente qui balayera et emportera tout le sable accumulé par décantation devant le barrage.

Le coût total de ce travail est de 32,5 millions.

Comme nous sommes intéressés au plus haut point à tout ce qui peut influencer le régime de cette rivière de malheur, nous tenions à être mis au courant des répercussions qu'aurait ce barrage sur les inondations de l'usine et nous nous sommes rendus au Ministère des Travaux Publics de qui relève le travail.

Nous y avons recueilli une masse de renseignements, peut-être très intéressants, sur la réalisation du barrage, mais, pour les points qui intéressaient particulièrement l'usine, nous sortîmes de cet entretien avec la nette impression que l'on avait beaucoup songé à l'aval, c'est-à-dire à Bruxelles, mais très peu ou même pas du tout à l'amont, c'est-à-dire à Tubize. On se contenta de nous laisser espérer, sans plus de précisions, que cela irait, probablement mieux. Il ne nous restait plus qu'à étudier nous-mêmes le problème.

Je vous ferai grâce de tous les détails de cette étude; qu'il me suffise de vous donner les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

1°) La crête du barrage se trouvera à la cote + 34 m. 50 (la cote 0 = niveau de la mer); la hauteur du plan d'eau au dessus de la crête:

# Serons-nous e

Sur le coup de midi, entrant, il y a quelques jours, dans mon bureau, la souriante figure de notre Chef du Personnel.

- Il me faudrait un chroniqueur pour le prochain numéro de notre gazette, me dit-il. Comme Monsieur FAYT est actuellement surchargé par la remise en marche partielle de la filature A dans des délais très courts, il vous cédera volontiers la plume.
- C'est avec plaisir que je l'accepte, mais quel sujet osez-vous me confier ?
- Dans ce domaine, me répondit Mr. Willems, vous avez la liberté absolue.

Or, le hasard fit qu'au moment de cette visite, Monsieur DEHOMBREUX et moi étions occupés à compulsier toute une série de documents qui avaient trait aux inondations, aux débits de la Senne et aux travaux en cours sur celle-ci à Lembecq.

— Eh bien ! dis-je alors, pourquoi ne prendrais-je pas ce sujet ?

Et c'est ainsi, amis lecteurs et habitants de la vallée, que les circonstances m'ont amené à vous parler de ces désastreuses inondations qui, sans aucun profit pour quiconque, ont déjà coûté quelques millions à la collectivité.

\* \* \*

Venons-en maintenant au fait.

Comme vous l'aurez déjà lu dans la presse, le cours de la Senne, dans sa traversée de Bruxelles, doit être détourné vers l'Ouest entre la gare du Midi et la gare de Schaerbeek.

La désaffectation des anciens pertuis situés sous les boulevards reliant le Nord au Midi permettra notamment l'exploitation « en souterrain » des tramways reliant ces deux gares.

Or, pour des raisons que nous ignorons, le nouveau pertuis n'a été calculé que pour absorber 60 m<sup>3</sup> par seconde alors que Senne et Sennette, qui se marient près des trois étangs de décantation qu'apprécient tant nos pêcheurs à la ligne, charrient ensemble, lors des plus fortes crues, 150 m<sup>3</sup> toutes les secondes (les mesures relevées par l'usine au cours d'une des dernières inondations donnaient environ 60 m<sup>3</sup> pour chacune des rivières).

Au risque donc de créer des inondations catastrophiques entre Bruxelles et Hal, il fallait, par un moyen quelconque, évacuer 150 — 60 = 90 m<sup>3</sup> par seconde.

Il existe déjà à Anderlecht, à l'endroit dénommé « Aa », un premier déversoir capable de rejeter dans le canal 24 m<sup>3</sup> par seconde. Il reste donc encore un excédent de 90 — 24 = 66 m<sup>3</sup>.

Un second déversoir existe en fait, depuis bon nombre d'années, derrière le vieux château de Lembecq, mais il a été tellement mal étudié qu'il n'a jamais pu être utilisé, car son ouverture eût suffi à ensabler en une crue le fond du canal de Charleroi. L'étude de cette question dut donc être complètement remaniée et il fut, cette fois, procédé en laboratoire à des essais concluants sur modèle réduit.

On décida ainsi de passer à l'exécution, non plus d'un déversoir, mais d'un barrage de 150 mètres de long établi dans le lit de la Senne, barrage qui aurait sur le déversoir l'avantage de permettre une décantation préalable des sables et autres éléments lourds avant la remise de l'eau au canal, puisque seule la couche supérieure du plan d'eau, la moins encrassée, serait soutirée.

En complément au barrage, il est prévu le creusement d'un canal de dérivation de la Senne dont le but est de permettre périodiquement une chasse d'eau violente qui balayera et emportera tout le sable accumulé par décantation devant le barrage.

Le coût total de ce travail est de 32,5 millions.

Comme nous sommes intéressés au plus haut point à tout ce qui peut influencer le régime de cette rivière de malheur, nous tenions à être mis au courant des répercussions qu'aurait ce barrage sur les inondations de l'usine et nous nous sommes rendus au Ministère des Travaux Publics de qui relève le travail.

Nous y avons recueilli une masse de renseignements, peut-être très intéressants, sur la réalisation du barrage, mais, pour les points qui intéressaient particulièrement l'usine, nous sortîmes de cet entretien avec la nette impression que l'on avait beaucoup songé à l'aval, c'est-à-dire à Bruxelles, mais très peu ou même pas du tout à l'amont, c'est-à-dire à Tubize. On se contenta de nous laisser espérer, sans plus de précisions, que cela irait probablement mieux. Il ne nous restait plus qu'à étudier nous-mêmes le problème.

Je vous ferai grâce de tous les détails de cette étude; qu'il me suffise de vous donner les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

1°) La crête du barrage se trouvera à la cote + 34 m. 50 (la cote 0 = niveau de la mer); la hauteur du plan d'eau au-dessus de la crête correspondant à la remise au canal des 66 m<sup>3</sup> dont il a été question ci-dessus sera de 0 m. 35.

La cote du plan d'eau pour les fortes crues de 150 m<sup>3</sup> sera donc à + 34 m. 85.

Pour une crue de 120 m<sup>3</sup>, elle sera de 34 m. 73.

2°) Or, les courbes d'inondations relevées heure par heure à l'usine et mises sous forme de diagramme nous montrent que, pour évacuer un débit de 120 m<sup>3</sup> par seconde, il faut entre l'usine et Lembecq une dénivellation du plan d'eau de 2 m. 75.

Dans les conditions actuelles, à la cote du plan d'eau, Lembecq sera à + 35 m. 20 et celle de l'usine Sétilose à + 37 m. 95, alors que le pavement du textile se trouve à + 37 m. 10. L'inondation du textile, pour le cas qui nous occupe, est donc de 0 m. 85.

3°) Si, à Lembecq, grâce au barrage, le plan d'eau descendra de 0 m. 47 (35 m. 20 — 34 m. 73), il n'en ira malheureusement pas de même à l'usine — quoique ce serait encore insuffisant — car il faut continuer à assurer, entre ces deux points, le débit total de 120 m<sup>3</sup> dans un lit dont la section sera devenue légèrement plus petite du fait de l'abaissement du plan d'eau; ceci implique nécessairement une vitesse plus élevée et qui dit vitesse plus élevée dit aussi perte de charge plus grande (en mots plus simples, différence de niveau entre Lembecq et Tubize plus grande).

Le calcul exact de cette perte de charge est absolument impossible à faire à priori, car il faudrait pour cela connaître la vitesse moyenne des eaux, la section de passage et le périmètre mouillé; et comme, à ce moment, interviennent déjà les prairies inondées, nous ne pourrions relever ces chiffres que par la pratique, lorsque le barrage sera terminé.

Ce qui est tout à fait certain c'est que si Lembecq gagnera 80 centimètres dans le cas des crues de 150 m<sup>3</sup>, nous ne gagnerons à Tubize que 8 ou 10 centimètres au maximum.

4°) Par contre, nous gagnerons un peu en temps, c'est-à-dire que l'inondation mettra plus longtemps pour atteindre son maximum; de cette façon, de courtes crues passeront probablement sans laisser de traces.

5°) Après ce que nous venons de voir et même si cela était pratiquement réalisable, ce qui n'est pas le cas, l'abaissement de la crête du barrage de 1 ou 2 mètres ne serait pas encore efficient.

L'unique solution que nous entrevoyons réside dans l'augmentation de la section de la Senne et sa rectification entre Tubize et Lembecq, de façon à réduire la vitesse et par voie de conséquence la perte de charge de 2 m. 75 dont il a été question plus haut, afin de nous trouver à Tubize en dessous de la cote fatale de 37 m. 10 (textile Sétilose).

6°) Il serait, en tous cas, catastrophique, dans les conditions actuelles, de vouloir empêcher l'inondation des prairies environnantes. Il faut, au contraire, viser à augmenter au maximum ces surfaces inondables et à ne pas contrarier le mouvement naturel de l'eau dans celles-ci.

Mais tout cela est du domaine de l'histoire future et, si tout va bien, nos fils pourront peut-être un jour en parler.

Contentons-nous d'être réalistes et continuons la politique que nous avons adoptée de rehausser toute nouvelle construction (comme nous le faisons pour le nouveau moulinage de l'usine A.) mais encore une fois, ne rehaussons que ce qui doit absolument l'être pour ne réduire qu'au strict minimum la surface inondable.

Enfin, tout cela nous promet encore de « durs réveils » (ceci n'est pas une métaphore) et quelques nuits blanches, n'est-ce pas Messieurs les électriciens et les équipes dévouées des coups durs !

Et c'est dans de telles circonstances que l'on peut, mieux qu'avec des phrases, réellement mesurer la véritable solidarité qui doit nous unir et, comme le dit la devise, doit faire notre force.

J. VALLEZ.

---